

CONSEIL MUNICIPAL DE VIEILLEVIGNE

JEUDI 29 août 2024

Le Conseil Municipal de Vieillevigne s'est réuni le jeudi 29 août 2024 sur convocation écrite de M. le Maire en date du 22 août 2024.

Présents : MR BECHU Michel, Mr CLAUSTRES Serge, Mme HEWISON Nathalie, Mr JUSTAUT Sylvain, Mme MERCADAL Laure, Mr MIQUEL Laurent, Mme MOULIS Claire, Mr SYLVESTRE Georges, et Mme SOULOUMIAC Nathalie.

Excusés : Mme MARTIN-HOUSSART Géraldine (procuration donnée à Mme MOULIS Claire), Mr MUET Christophe (procuration donnée à Mr CLAUSTRES Serge).

La secrétaire de séance est Mme HEWISON.

La séance est ouverte à 20h30 à la mairie, par M. le Maire sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
2. Délibération : Décision modificative Travaux église
3. Délibération : SDEHG Travaux d'extinction éclairage public
4. Délibération : Contrat risque CNRACL - Options pour 2025
5. Délibération : Contrat risque IRCANTEC - Options pour 2025
6. Délibération : Statuts de la communauté des communes
7. Délibération : Admissions en non valeur
8. Délibération : Tarifs périscolaires
9. Information : Animateur sportif
10. Commissions
11. Questions diverses.

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

2. Délibération : Décision modificative Travaux église

Le paiement des dernières factures pour les travaux de l'église fait apparaître quelques variations : des dépenses en plus sur certaines factures, des moins-values sur d'autres. Pour cela, il faudrait rajouter 15 000 € sur la ligne budgétaire de cette opération en les prélevant sur la ligne budgétaire « entretien des bâtiments ».

L'inscription de 15000€ supplémentaire à la ligne budgétaire des travaux de l'église est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

3. Délibération : SDEHG Travaux d'extinction éclairage public

Les travaux d'extinction nocturne de l'éclairage public s'élèvent à 7 224 €. Sont à la charge de la commune 3 206 €.

La réalisation des travaux et le budget à la charge de la commune sont approuvés à l'unanimité des présents et des représentés.

4. Délibération : Contrat risque CNRACL - Options pour 2025

Il s'agit d'un contrat de groupe pour le remboursement des IJ des salariés de la fonction publique.

Les salariés concernés sont les contrats de plus de 28h par semaine et les titulaires.

L'option 1 a été choisie par la commune. Son taux est passé de 8,18 % en 2022-2023 à 10,23 % en 2023-2024 et reste à 10,23 % pour 2024-2025.

L'adhésion de la commune à ce contrat est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

5. Délibération : Contrat risque IRCANTEC - Options pour 2025

Ce contrat concerne les salariés contractuels et de volume horaire inférieur à 28h par semaine. Il porte sur les maladies graves, la maternité, l'adoption, ...

Actuellement, le taux est de 0,60 % de la Masse salariale, il passera à 0,72 % en 2025.

L'adhésion de la commune à ce contrat est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

6. Délibération : Statuts de la communauté des communes

Des éléments des statuts de la communauté de la commune ont été modifiés ou amendés. Ces éléments concernent : la compétence petite enfance, les chantiers d'insertion, les sentiers de randonnées et la compétence tourisme.

Après lecture de ces nouveaux textes par Monsieur le Maire, ces changements sont approuvés à l'unanimité des présents et des représentés.

7. Délibération : Admissions en non valeur

Le percepteur propose à la commune d'admettre en non valeur un montant de 159,60 € correspondant à deux impayés.

L'admission de cette somme en non valeur est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

Est soulevé le problème des factures de garderie et de cantine qui ne sont toujours pas payées à ce jour pour l'année scolaire 2023-2024. Le montant s'élève à plus de 2 000 €. Certains ont déjà reçu 5 courriers de relance.

Il est décidé d'inclure dans le règlement du périscolaire un article stipulant qu'au bout de 3 mois de retard de paiement et signalé par le Trésor Public, la Commune se réserve le droit d'étudier des possibilités de sanctions quant à l'utilisation de ces services

8. Délibération : Tarifs périscolaires

Restauration : Le prestataire augmente ses prix de 2,7 % comme prévu dans le contrat.

Il est proposé de ne pas répercuter l'ensemble de cette augmentation sur les tarifs de la cantine et de réaliser une augmentation de 1,5 % :

- Primaire : 4,18 €
- Maternelle : 4,03 €
- Adultes : 5,33 €

Garderie + TAP : Les tarifs de la garderie et du TAP sont augmentés du même taux de 1,5 % :

- pour 1 enfant :
 - Matin ou Soir+mercredi matin : 1,31 €
 - Matin et soir : 1,67 €
 - Mercredi midi + bus : 0,50 €
 - TAP : 1,05 €
- pour 2 enfants et + :
 - Matin ou Soir+mercredi matin : 1,10 €
 - Matin et soir : 1,38 €
 - Mercredi midi + bus : 0,50 €
 - TAP : 0,89 €

Michel BECHU et Laure MERCADAL ne participent pas aux votes car parents d'élèves.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité des présents et des représentés.

L'appel d'offre pour la cantine sera lancé début 2025 pour les prochains 3 ans. Une amélioration de la qualité sera recherchée.

Il est décidé à l'unanimité des présents et des représentés de passer de 1100€ à 1 200 € le plafond de quotient familial pour obtenir une aide du CCAS.

9. Information : animateur sportif

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un animateur sportif pour l'école de Vieillevigne, Georges ASTRIC, est mis à disposition de la Mairie par convention.

10. Commissions

a) Commission école :

Suite à la suppression de poste d'enseignant et la fermeture de la classe de maternelle l'an dernier, des démarches ont été lancées soit pour obtenir la réouverture de cette classe soit pour trouver une solution pour faciliter le travail du personnel enseignant :

- La réouverture du poste n'a pas été décidée par l'Education Nationale.
- La commune de Gardouch a été approchée pour scolariser les CM. Cette solution n'a pas reçu l'aval de l'académie
- néanmoins, les démarches initiées par Mme Gervais, poursuivies par M le Maire et M Claustres et l'écoute qu'ils ont reçu de Mme l'inspectrice de secteur, ont abouti fin août à la mise à disposition d'une enseignante titulaire de secteur pour l'école de Vieillevigne pour l'année scolaire 2024/2025 qui va permettre de réouvrir la classe de maternelle. Cette solution n'est valide que pour un an mais va permettre un fonctionnement 2024-2025 moins compliqué. Une solution pérenne pour les prochaines années doit être recherché avec les services de l'Education Nationale.

Les enseignantes pour cette nouvelle année scolaire sont :

- Charlène MARQUEYSSAT, classe élémentaire, directrice
- Jessica MOULIN, classe maternelle-CP

Effectifs à la rentrée scolaire : 15 enfants en élémentaire et 8 enfants en maternelle-CP.

La fibre va être installée à l'école ainsi qu'à la Mairie, ce qui va permettre de faire des économies. La ligne fixe de la maternelle devrait être supprimée et remplacée par un téléphone mobile

b) Commission Voirie

La dernière pluie importante mi-août a provoqué l'effondrement de talus dans la commune. Il faudrait faire un état des lieux des talus fragiles et rechercher des solutions pérennes de maintien des talus : plantations sur les talus et/ou techniques de génie végétal.

c) Commission Verdures et Briquettes

Prévoir une réunion de rentrée pour définir les travaux à effectuer cette année.

d) Commission Église

Prévoir une réunion publique pour former un groupe d'habitants prêts à s'occuper de l'église : la préparer pour les cérémonies, proposer une ouverture régulière (besoin de surveillance si ouverte au public). Réfléchir à organiser des concerts avec les ensembles musicaux des villages voisins.

e) Commission cimetière

Les travaux à mener encore au cimetière sont la création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium. Il faudrait réfléchir à l'aménagement des allées et à la gestion de l'enherbement du cimetière.

f) Commission communication

Dans la prochaine Chotta, il faudrait prévoir un article pour inciter les habitants à participer à l'entretien des communs (trottoirs, ...)

11. Questions diverses.

La séance est levée à 23h30